

Ordonnance n° 96-24 du 23 Safar 1417 correspondant au 9 juillet 1996 portant approbation de l'accord relatif au programme international du système de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS/SARSAT). (Page 14).

Vu le Décret présidentiel n° [89-08](#) du 31 janvier 1989 portant convocation du corps électoral pour le référendum relatif au projet de révision [constitutionnelle](#). (Page 83) .

Vu le Décret présidentiel n° [94-40](#) du 17 Chaâbane 1414 correspondant au 29 janvier 1994 relatif a la publication de la plate-forme portant consensus national sur la période transitoire. (Page 03)

Vu l' Ordonnance n° [94-01](#) du 2 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 10 août 1994 portant organisation et fonctionnement du Conseil national de transition. (Page 09)

Article. 1er.- Est approuvé l'accord relatif au programme international du système de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS/SARSAT) signé le 1er juillet 1988.

Art. 2.- La présente ordonnance sera publiée au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 Safar 1417 correspondant au 9 juillet 1996.

Liamine ZEROUAL.